

Dans sa réponse, le duc se félicite de ce que, « depuis son arrivée en ces pays, » il a trouvé les volontés et affections des sujets tant inclinées au service de » S. M., qu'il en a reçu contentement.... La justice qui a été faite, continue- » t-il, des chefs et auteurs qui ont desvoyé les bons de leur bonne intention, et » incité et soutenu les mauvais en leur malice, ne se pouvoit laisser de faire... » Quant aux réservés, ils ont été heureux de n'avoir été appelés du commen- » cement, et que leur cause n'ait été traitée au temps de la justice, mais au » temps de la grâce; et n'est à présent la porte serrée, ni la main levée pour les » desvoyés ou repentis, ains doivent avoir espérance de la bonne clémence de » S. M., et s'adresser à icelle. » )

Liasse 545.

986. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 9 octobre 1570.* Il lui paraît nécessaire que quelques restrictions soient mises au pouvoir de son successeur. — Il faudrait que, dans les crimes de religion et de rébellion, et en tout ce qui y a rapport, il ne fit de pardon à aucun condamné, ni ne l'admit à être entendu de nouveau, sans l'ordre du Roi, à qui il ferait un rapport du crime commis, de la sentence rendue et des circonstances particulières du procès; que, dans les causes criminelles, il observât l'ordre qui a été établi en ce qui touche les délits de religion et de rébellion, et qu'il en fût de même dans les causes civiles.

Liasse 545.

987. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 9 octobre 1570.* Certes, si l'on pouvoit engager la mère de don Juan d'Autriche à se retirer dans un monastère, ce serait ce qui conviendrait le mieux : mais il a eu déjà tant de peine à lui persuader de se fixer à Gand, que, si on lui proposoit aujourd'hui de s'enfermer dans un monastère, il tient pour certain qu'elle s'y refuserait, et révoquerait même son engagement antérieur. Elle n'a plus qu'un fils de douze à quatorze ans, qui annonce de très-heureuses dispositions : elle en avait un autre qui se noya dans une citerne de sa maison, la même semaine que mourut son mari.

Liasse 545.

988. *Lettre de don Eugenio de Peralta au Roi, écrite de Simancas, le 10 octobre 1570.* Depuis le jour où le seigneur de Montigny a été transféré à

Simancas, il l'a traité avec toute sorte de respect, et lui a fait toute la faveur possible, le laissant aller par toute la forteresse, et communiquer avec tout le monde. — Montigny l'a mal payé de son bon vouloir : car, tandis qu'il disait avoir une pleine confiance dans la justice de sa cause et dans la clémence royale, il formait le dessein de s'évader. — Don Eugenio a eu connaissance de ce projet par un papier que son lieutenant a trouvé dans le corridor de la forteresse (1), et par des renseignements obtenus sur certains individus qui, en habit de chartreux, sont venus la reconnaître. — Il s'est vu obligé par là à prendre des mesures pour mettre sa responsabilité à couvert. Il a en conséquence enfermé Montigny dans la tour dite *de l'Évêque* (2); il lui a ôté ses serviteurs, et enfin il a pris toutes les mesures de sûreté nécessaires. — Montigny se plaint très-vivement de lui; il fait de grands serments qu'il est étranger au projet découvert, et qu'il n'en avait aucune connaissance. — Il en est tombé grièvement malade. — Don Eugenio fera tout ce qui sera nécessaire pour le rétablissement de la santé du prisonnier, mais à condition pourtant que sa responsabilité ne coure aucun risque (3).

Liasse 544.

989. *Instrument dressé par Gabriel de San Esteban, notaire de la chambre du Roi (escribano de cámara de S. M.) à la résidence de Valladolid, constatant que, le 14 octobre 1570, entre neuf et dix heures du soir, en la forteresse de Simancas, il a notifié à Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, qui était couché, la sentence du duc d'Albe du 4 mars, la lettre réquisitoriale du même duc, et un réquisitoire fait en conséquence par le docteur Abedillo, fiscal de S. M. en son conseil royal. — Don Alonso de Arellano, don Eugenio de Peralta*

(1) Comme on le voit par la relation du 2 novembre ci-après (n° 996), c'était là une invention abominable, qui avait été imaginée pour trouver un prétexte de resserrer Montigny. La lettre tout entière de don Eugenio de Peralta fut d'ailleurs rédigée à Madrid. Voici comment était conçu le papier fabriqué par les bourreaux de Montigny : *Noctu, ut intelligo, nullus est tibi evadendi locus; interdiu sæpe, ut qui solus cum solo podagrico custode restas, qui tibi tam valido nec viribus nec cursu par erit. Erumpe igitur ab octavo usque ad duodecimum octobris quacumque potueris hora, et prende viam contiguam illi portæ castelli qua ingressus es. Prope invenies Robertum et Joannem, qui tibi presto erunt equis et aliis omnibus necessariis. Faveat Deus cœptis. — R. D. M.*

(2) Voy. le tome I, p. 59.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLV.

et Geronimo Manuel, lieutenant de celui-ci, étaient présents. — Après la lecture des pièces, le seigneur de Montigny ayant demandé à communiquer avec un religieux, don Alonso de Arellano fit entrer fray Hernando del Castillo, frère de l'ordre de Saint-Dominique, résidant au collège de Saint-Grégoire, à Valladolid, qu'il laissa avec le prisonnier.

Liasse 545.

990. *Déclaration faite par Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, et écrite de sa main, en la forteresse de Simancas, le 14 octobre 1570.* Étant venu à sa connaissance que quelques personnes le soupçonnaient de n'avoir pas, dans les affaires de religion, observé la foi de la sainte Église catholique romaine, et d'avoir pratiqué d'autres nouvelles religions, il déclare que ç'a été de toute fausseté. Et, pour que personne ne puisse prétendre ignorance de la foi dans laquelle il a vécu et désire mourir, il dit et proteste qu'il croit tous les articles et toutes les choses que la sainte Église romaine enseigne et croit, avec son chef le pape, vicaire du Christ, successeur de saint Pierre, ainsi que les sept sacrements et la vertu de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; enfin qu'il confesse la vérité du purgatoire et toutes les autres choses en particulier déterminées par le concile de Trente.

Liasse 545.

991. *Mémorial que le seigneur de Montigny écrivit, de sa main, dans la forteresse de Simancas, le dimanche 15 octobre 1570, peu avant de mourir.* Il y énumère les messes qu'il désire qu'on célèbre pour ses obsèques, et demande qu'ensuite il soit dit sept cents messes basses. — Il dispose du peu d'objets qu'il possède. — Il recommande au Roi, pour des gratifications qu'il indique, Jean de Hornes (1), qui l'a servi pendant un grand nombre d'années et est actuellement près de sa femme; Lopez de Palacios, qui lui a été attaché trois ans en qualité de majordome; Pedro de Torres, son page; Antonio de Ségovie, son autre page, qui, depuis trois années, le sert en prison; le licencié Marquina et le docteur Barros, qui l'ont assisté dans son procès, sans qu'il ait pu les payer, etc., etc.

Liasse 545.

(1) Voy. tome I, p. 565.

992. *Lettre de fray Hernando del Castillo (1) au docteur Velasco, écrite de Simancas, le 16 octobre 1570.* L'affaire dont le Roi avait chargé don Alonso de Arellano s'est terminée ce matin, lundi, à deux heures. — Le samedi, vers les dix heures du soir, la sentence fut notifiée au prisonnier, qui s'y attendait d'autant moins, qu'il savait l'arrivée de la Reine, et se confiait dans son innocence. Aussi en éprouva-t-il une altération visible. — Fray Hernando ayant commencé à faire son office, Montigny l'écouta avec tranquillité, beaucoup de modération dans les paroles et une grande patience. — Il en voulait à don Eugenio de Peralta, pour les mesures qui avaient été prises contre lui dans les derniers jours; mais, lorsqu'il sut que don Eugenio avait agi en vertu d'ordre supérieur (2), il s'apaisa. — On parvint à le persuader que le Roi lui faisait une faveur, en permettant que son supplice eût lieu secrètement. — Tout le temps qui s'écoula depuis le samedi, à dix heures, jusqu'au dimanche matin, à deux heures, fut employé par fray Hernando à s'assurer de la foi de Montigny; il en fut satisfait, et beaucoup. — Comme le défunt était obligé en conscience de donner une satisfaction publique, pour la mauvaise opinion qu'on avait de lui en matière de religion, il écrivit le témoignage et confession que fray Hernando joint à sa lettre. — Il fit aussi le mémorial qui y est également joint. Fray Hernando prie avec instance le conseiller Velasco d'appuyer auprès du Roi les demandes contenues dans ce mémorial. — Il continue ainsi : « Dans ce » qui était le plus essentiel, le défunt s'est si bien conduit, que nous, qui res- » tons, pouvons lui porter envie. Il commença à se confesser hier, à sept heures; » à dix heures, je lui dis la messe, et lui administrai le saint sacrement. Dans

(1) Antonio Perez, dans ses *Obras y Relaciones*, parle de fray Hernando del Castillo, qui était prédicateur du Roi, comme d'un des hommes les plus éminents que possédât l'Espagne, non-seulement par son éloquence et son érudition, mais par la noblesse de son caractère : *una de las mas graves y estimadas personas de su profesion y religion de toda España y de todas las naciones que concurrían á la corte de España*, dit-il, p. 27 des *Relaciones*, édit. de 1631, et, p. 71 du même ouvrage : *singular varon en doctrina y eloquencia, conocido y estimado mucho de su nacion y de las estrangeras, de la italiana en particular*.

Dans une de ses lettres à un señor amigo, p. 472 de la même édition, Perez nous apprend que fray Hernando del Castillo reçut l'ordre de sortir de Madrid, pour avoir parlé en sa faveur.

(2) Ce passage de la lettre du célèbre prédicateur donne lieu de croire qu'on ne l'avait pas mis dans la confidence du billet fabriqué pour préparer la reclusion de Montigny. q. (1600) 707 (1)

» ces deux actes, il fit les démonstrations de catholique et de bon chrétien que je  
 » désire pour moi-même. Il employa le reste du jour et toute la nuit suivante à  
 » prier, à faire des actes de pénitence, et à lire quelques passages de fray Luis  
 » de Grenade, aux œuvres de qui il avait pris beaucoup de goût dans cette  
 » prison. De moment en moment s'augmentèrent en lui le dégoût de la vie, la  
 » patience, la soumission à la volonté de Dieu et de son Roi, dont il reconnut  
 » que la sentence était juste, mais en protestant toujours qu'il était innocent  
 » de toute complicité avec le prince d'Orange, de toute rébellion, etc., et ajou-  
 » tant que ses ennemis avaient profité de son absence pour se venger de lui.  
 » Tout cela, il le dit sans colère ni impatience. » — Montigny lui a remis une  
 petite chaîne en or, de peu de valeur, à laquelle sont pendus un anneau d'or qui  
 lui servait de cachet, et un autre anneau orné d'une turquoise : il a demandé que  
 le cachet et la petite chaîne fussent envoyés à sa femme, et l'autre anneau à sa  
 belle-mère, les ayant reçus d'elles peu après son mariage. Fray Hernando désire  
 connaître les intentions du Roi à cet égard (1).

Liasse 545.

993. *Acte du dépôt fait du corps du seigneur de Montigny en l'église de Saint-Sauveur, à Simancas, par don Eugenio de Peralta, le 16 octobre 1570, au soir.* La remise eut lieu entre les mains du curé, des vicaires et des bénéficiaires de l'église. Don Eugenio déclara que le seigneur de Montigny « était mort  
 » ledit jour en la prison, peu avant le lever de l'aurore, comme cela était no-  
 » toire et public (2). » — Il fit découvrir le visage du défunt, pour constater son  
 identité; plusieurs des serviteurs du seigneur de Montigny déclarèrent le recon-  
 naître parfaitement. — L'inhumation eut lieu dans la chapelle principale.

Liasse 534.

994. *Lettre de don Eugenio de Peralta au Roi, écrite de Simancas, le 17 octobre 1570 (3).* Malgré les soins donnés au seigneur de Montigny par le licencié Viana, qui l'avait traité dans sa maladie précédente, et par le licencié

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLVI.

(2) ..... *Abia fallecido y pasado de esta presente, vyda oy día en la mañana, poco antes que amaneciese, como hera público y notorio.*

(3) Cette lettre fut, comme celle du 10 octobre, rédigée à Madrid. Voy. la relation du 2 novembre, ci-après (n° 996).

Luis Fernandez, de Tordesillas, ex-médecin de la reine doña Juana, son état a tellement empiré, qu'il est mort la veille, entre trois et quatre heures du matin. — Le père fray Hernando del Castillo s'étant trouvé à Simancas dans cette conjoncture, Montigny réclama ses soins; ce père le confessa, et lui donna le saint sacrement. — Le défunt a fait tout ce qu'il devait comme chrétien; il est mort si catholiquement, qu'on peut avoir grande espérance de son salut. Il a laissé un mémorial en faveur de ses serviteurs : il n'a pas voulu tester devant notaire, disant que, comme ses biens étaient séquestrés, il ne pouvait disposer de rien. — Don Eugenio envoie au Roi tous les papiers qui étaient au pouvoir de Montigny. Il a fait inventaire de ce qu'il avait; et, quoique le défunt possédât fort peu de chose, son enterrement a eu lieu aussi bien que possible, selon la localité (1).

Liasse 544.

995. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 24 octobre 1570.* Le capitaine Francisco Hernandez lui a dit tout ce dont le duc l'a chargé touchant son désir de revenir en Espagne. — Les motifs allégués par le duc avaient paru au Roi de si grande considération, que déjà, avant l'arrivée de ce capitaine, il avait donné au duc un successeur dans la personne du duc de Medina-Celi. — Il aurait souhaité que ce dernier se mit en route avec l'armée navale qui a amené la Reine en Espagne : cela n'ayant pas été possible, le Roi dispose les choses de manière que le départ de Medina ait lieu au mois de janvier.

Liasse 544.

996. *Relation de la mort du seigneur de Montigny, faite à Madrid le 2 novembre 1570, et envoyée au duc d'Albe.* Lors du retour du Roi de l'Andalousie, on examina ce qu'il y avait à faire relativement à Montigny. — Tous furent d'avis qu'il ne fallait pas verser encore du sang, et donner occasion aux murmures que feraient entendre non-seulement les parents et les amis de Montigny, mais aussi les autres naturels des Pays-Bas; murmures qui seraient d'autant plus grands, que le délinquant était en Espagne, et qu'on dirait qu'il avait été condamné sans pouvoir se défendre. — La majorité des ministres proposa qu'on lui donnât des aliments empoisonnés, ou qu'on jetât, dans son manger ou dans sa boisson,

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLVII.

quelque poison qui le fit mourir lentement (1); mais le Roi trouva que la justice ne s'accomplirait pas ainsi, et qu'il valait mieux le faire mourir (2) dans la prison d'une manière si secrète, qu'on crût en tout temps qu'il était mort de mort naturelle. — La chose ayant été résolue en cette forme, le Roi ordonna que Montigny fût transféré de l'alcazar de Ségovie dans la forteresse de Simancas. — Là on le traita avec plus d'égards; on lui permit de se promener dans un corridor et dans une salle y attenante. — Sur ces entrefaites, don Alonso de Arellano, nommé alcade de Valladolid, étant arrivé de Séville, il fut décidé de lui commettre l'exécution de ce qui était arrêté. — Don Alonso s'étant abouché avec don Eugenio de Peralta, concierge de la forteresse de Simancas, il fut convenu entre eux qu'on jetterait, près de la chambre de Montigny, un écrit en latin dans lequel il serait question d'un projet d'évasion. — Sous ce prétexte, don Eugenio rendit plus étroite la prison de Montigny, qui en fut si affecté, qu'il en tomba malade, comme il est dit dans la lettre de don Eugenio du 10 octobre (3), dont la rédaction avait été concertée, pour qu'elle pût être montrée à Madrid et à Bruxelles. — On mit dans le secret le médecin de Simancas, qui entra dans la forteresse, et y fit porter des médicaments, comme pour donner ses soins à Montigny, publiant que celui-ci était malade d'une fièvre qui ne laissait aucun espoir. — On fit alors venir du collège de Saint-Paul de Valladolid fray Hernando del Castillo, lequel déclara à Montigny le supplice qui lui était réservé, et l'engagea à se recommander à Dieu. — Ce religieux le confessa et lui donna le saint sacrement. — Quand il avertit don Eugenio que Montigny était prêt à mourir, ce qui fut le 16 octobre après minuit, l'alcade, qui était arrivé là secrètement avec un notaire et le bourreau, entra et fit donner lecture de la sentence, ajoutant que le Roi voulait bien avoir égard à la qualité du coupable, et user de clémence et de bénignité envers lui; qu'en conséquence, S. M. permettait que la sentence ne fût pas exécutée publiquement, mais en secret, et qu'on répandrait qu'il était mort de maladie. — Montigny s'en montra reconnaissant : il dit qu'il croyait la sentence juste, en tant qu'on admit les alléga-

(1) ..... *Parecia á los mas que era bien darle un bocado, ó echar algun género de veneno en la comida ó bebida, con que se fuese muriendo poco á poco.....*

(2) Le texte porte : *que era mejor darle un garrote*. La peine du *garrote*, encore usitée aujourd'hui en Espagne, consiste à étrangler le patient au moyen d'un collier de fer.

(3) Voy. ci-dessus, p. 155.

tions dirigées contre lui, mais que ses ennemis avaient pu le charger comme ils avaient voulu, lui étant prisonnier; que, du reste, il prenait la mort en patience, et il remercia encore le Roi d'avoir trouvé bon que la sentence fût exécutée de cette façon. — Le bourreau fit ensuite son office, en l'étranglant. — L'alcade, le notaire et le bourreau repartirent immédiatement après pour Valladolid, de manière que personne ne sût qu'ils avaient été à Simancas : il fut défendu aux deux derniers de le révéler, sous peine de mort. — On revêtit Montigny de l'habit de Saint-François, pour cacher la strangulation qu'il avait soufferte; on publia sa mort, et il fut procédé à son enterrement de la manière énoncée en la seconde lettre de don Eugenio (1), laquelle, de même que la précédente, avait été rédigée selon les instructions envoyées de Madrid (2).

Liasse 544.

997. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de l'Escurial, le 3 novembre 1570.* La relation qu'il envoie au duc lui apprendra ce qui s'est passé relativement à l'exécution de Montigny. — Toutes les mesures ont été si bien prises, que, jusqu'à présent, il n'y a personne qui ne croie que Montigny est mort de maladie. — C'est ainsi que le duc l'annoncera aux Pays-Bas, en montrant indifféremment et avec dissimulation (3) les deux lettres de don Eugenio de Peralta. — Si les sentiments de Montigny étaient conformes à ce qu'il a témoigné extérieurement, selon le rapport du religieux qui l'a confessé, il est à croire que Dieu aura pitié de son âme (4). — Le duc fera maintenant décider sa cause, comme s'il fût mort naturellement, ainsi qu'il l'a fait pour le marquis de Berghes. — La lettre réquisitoriale du duc relative à Vandenesse a été remise à l'alcade Salazar; le Roi, ayant oublié ce qui lui a été écrit précédemment sur le

(1) Voy. ci-dessus, p. 159.

(2) Voy. le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° CCLVIII.

(3) *Mostrando descuidada y disimuladamente.*

(4) Le secrétaire avait ajouté ici : *Mas por otra parte vemos que el demonio en tales tiempos suele dar tanto esfuerzo á los herejes, que, si este lo era, no le habrá faltado* (Mais, d'un autre côté, nous voyons que, d'ordinaire, dans de telles circonstances, le démon donne tant de force aux hérétiques, que, si celui-ci l'était, elle ne lui aura pas manqué). Philippe II raya ce passage, en écrivant à la marge : *Esto mismo borrad de la cifra, que de los muertos no hay que hacer, sino buen juicio* (Retranchez ceci : il ne faut porter sur les morts qu'un bon jugement).

parti à prendre à l'égard de Vandenesse, désire que le duc le lui remette en mémoire. — Il envoie les écritures demandées, en ce qui concerne Simon Renard.

Liasse 544.

998. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 7 novembre 1570.* Le comte de Monteagudo et Chantonay lui ont écrit que le docteur Ageus de Albada avait consenti à donner sa démission d'assesseur à la chambre impériale : il s'occupe de lui chercher un successeur. — Il envoie au Roi copie d'un placard qu'il a fait publier sur les assurances, et qui a causé une grande satisfaction à la bourse d'Anvers (1).

Liasse 545.

999. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 1<sup>er</sup> décembre 1570.* Tous les articles de l'accord avec les commissaires anglais, touchant la restitution générale, ont été arrêtés, à l'exception d'un seul.

Liasse 545.

1000. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 7 décembre 1570.* Il espère que, dans le prochain consistoire, le pape expédiera l'affaire de l'église de Harlem : tous les nouveaux évêchés que le Roi a créés aux Pays-Bas seront ainsi pourvus de titulaires. — On lui écrit que l'abbaye d'Egmont, qui devait servir de dot à l'église de Harlem, a souffert des pertes inestimables, par l'inondation arrivée au commencement du mois de novembre, et que plusieurs milliers de personnes ont péri dans ce désastre (2). — Le cardinal Pacheco, l'ambassadeur et lui, ont parlé à S. S., afin qu'elle donne l'institution de l'archevêché de Cambrai au fils de M. de Berlaymont, selon les instructions du Roi et du duc d'Albe. S. S. ne veut absolument pas confirmer la postulation, pour rester dans les termes de la décision de son prédécesseur Paul IV; mais elle don-

(1) Ce placard, publié à Anvers le 22 janvier 1570, abroge l'édit du dernier mars 1568 qui interdisait provisoirement les assurances, et règle le mode de ces contrats. Il existe en français dans la collection in-4° conservée aux Archives du Royaume, et a été imprimé en flamand dans le recueil des *Placards de Flandre*, t. II, p. 335.

(2) Voyez, sur les dommages que causa cette inondation à Anvers, en Zélande, en Hollande et en Frise, les détails que donne Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, liv. III, fol. 66 v<sup>o</sup>, de l'édition in-fol. de 1618. Un auteur du temps porte à cent mille le nombre des personnes qui y périrent.

nera l'archevêché au fils de M. de Berlaymont par manière de nouvelle provision. — Le conseiller Bruxelles, qui était des conseils d'État et privé, est mort à Anvers : Granvelle recommande au Roi, pour la place que le défunt occupait au conseil d'État, le conseiller d'Assonleville. — Noircarmes est mécontent de ce que, avec la mercède qu'il a reçue du Roi, on ne lui a pas donné le gouvernement du Hainaut. Granvelle se borne à rappeler les services que ce seigneur a rendus dans des circonstances difficiles. — Il signale aux bontés du Roi le maître des postes Léonard de Tassis, qui a également bien servi. — Il renouvelle la demande d'être exempté du 100<sup>e</sup> denier pour les biens de l'archevêché de Malines, et supplie aussi le Roi de faire don à son église d'une maison qui a été confisquée sur le seigneur de Waroux, en cette ville (1).

Liasse 914.

1001. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 14 décembre 1570.* Il se plaint de nouveau de la conduite de l'Empereur, à l'occasion des obstacles apportés par ce monarque à ce que l'on comprenne les Pays-Bas dans la ligue de Landsberg.

Liasse 545.

1002. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de ....., le 14 décembre 1570.* Il répond, par cette voie réservée, à une lettre que le Roi lui a écrite en français, concernant deux clauses restrictives qu'il a fait insérer dans le pardon général. — Il s'efforce de les justifier, en soutenant qu'elles étaient indispensables pour l'autorité du Roi. — A cette occasion, il accuse les seigneurs des Pays-Bas, qu'il qualifie de satrapes (2), d'avoir voulu toujours faire la loi à leurs princes. Il se félicite d'être parvenu à les tenir dans le respect. — « Le joug auquel des malintentionnés, dit-il, prétendent que sont assujetties ces provinces, consiste uniquement en ce qu'aujourd'hui V. M. peut leur accorder des grâces de sa propre volonté, et non par obligation, et c'est pour cela qu'ils cherchent, par tous les moyens possibles, à s'emparer de l'esprit de V. M., et à obtenir de sa bonté le changement de ce qui a été fait, et qui était si nécessaire pour le service de Dieu, celui de V. M. et la conservation de ces pays (3). » —

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n<sup>o</sup> CCLIX.

(2) *Satrapes de los Estados.*

(3) *El freno duro y el yugo grande que algunos mal yntencionados querran dezir que tienen estos*